

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « développement économique et urbanisme » Séance du 4 septembre 2012

49 Foire aux marrons 2012 - organisation d'une tombola et d'un jeu concours « lâcher de ballons » gratuits

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, M. BELMHAND.NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. TAHI

Mme RIFFAULT

M. VARLET

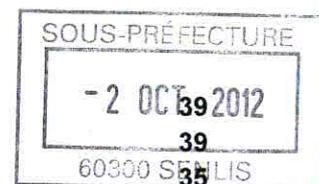
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Lors de la prochaine foire aux marrons du 4 novembre 2012, sera organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire et dont la participation est gratuite.

20.000 bulletins seront distribués avant la date de la foire par les commerçants de Creil et le jour même par les commerçants participants ainsi qu'à plusieurs endroits bien identifiés sur le périmètre de la foire. Les bulletins de participation seront à déposer dans les urnes situées sur le périmètre de la foire. Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeu, à savoir : 2 voyages pour deux personnes, 20 soirées spectacles pour deux personnes, des bons restaurants et des bons d'achats valables dans les commerces et sur les marchés de Creil.



maintenant !

L'ensemble de ces lots représente une valeur globale d'environ 8.800 €.

Sera également organisé un lâcher de ballons siglés « Creil ». La distribution gratuite des 5 000 bulletins de participation sous forme de carte postale se fera dans les écoles de Creil et le jour même sur le stand. Les gagnants dont les ballons auront parcouru les plus grandes distances se partageront 10 bons d'achats dans les commerces de Creil d'une valeur globale de 700 €.

L'organisation de la tombola et du lâcher de ballons nécessite certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat. Les dépenses y afférentes sont prévues au budget de la ville pour un montant de 9.500 €.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « Développement économique et Urbanisme », en date du 4 septembre 2012,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide à l'unanimité:

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et du lâcher de ballons lors de la foire aux marrons 2012.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6714/91/DE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 SEP. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02.10.12**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **02.10.12** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kaluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

